

Commission Exercice Salarié

Françoise ABAUTRET et Véronique PUIPIER avec le groupe de travail CMPP, dont :
Guillemette AUBIN-VIARD, Valérie BATAILLARD, Sandrine BOURGETEAU,
Bénédicte COGNEAU, Claire FAUVEAU, Geneviève LEROY, Véronique ROYER.

Actualités concernant l'exercice salarié

Depuis le 1^{er} octobre, **de nouvelles grilles salariales** s'appliquent pour la **Fonction Publique Hospitalière** : vous pouvez retrouver le décret n° 2021-1264 du 29 septembre 2021 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux corps des personnels de rééducation de la catégorie A de la fonction publique hospitalière sur <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044126472>

Vous pouvez retrouver le communiqué de presse intersyndical qui avait été publié mi-août et voici quelques explications :

<https://federation-des-orthophonistes-de-france.fr/wp-content/uploads/CP96-avec-contact.pdf>

La revalorisation se concentre sur le début de carrière (2291,45 € brut soit 1977,50 € net, c'est mieux qu'avant, et clairement encourageant pour les jeunes professionnels !), mais elle se limite aux titulaires de la Fonction Publique Hospitalière (rien ne change donc pour les contractuels).

Il est annoncé une fin de carrière à 3580,12 € net, sur le dernier échelon de la classe supérieure, et cela ne va malheureusement pas concerner grand monde ! Les orthophonistes en fin de carrière voient se reculer l'arrivée au dernier échelon : un orthophoniste en fin de carrière, en classe supérieure, à l'échelon 9, est reclassé à l'échelon 5 (avec seulement 3/4 de son ancienneté reprise) et n'atteindra jamais les échelons 7 et 8 (voire 6), avant son départ à la retraite.

Pour rappel, le passage en classe supérieure (grade 2) est possible lorsque certains critères d'ancienneté sont réunis, et est limité par un ratio en fonction du nombre d'orthophonistes titulaires de l'établissement.

Avec les nouvelles grilles et le reclassement qu'elle induit (correspondance entre ancienne et nouvelle grille), le passage au 2^{ème} grade est retardé : l'éligibilité sera atteinte à l'échelon 6 avec 6 mois de services effectifs (actuellement à l'échelon 5 avec 2 ans d'ancienneté).

Commission Exercice Salarié

Autre élément qui fâche : le complément de traitement indiciaire (229 € brut / 183 € net) lié au Ségur n'est pas intégré aux nouvelles grilles et reste... un complément. Il est pris en compte pour les cotisations sociales et la retraite selon certaines conditions.

Pour rappel, il y a eu trois vagues de **versement du CTI aux agents de la FPH** :

- 1^{er} septembre puis décembre 2020 : versement aux agents de la FPH exerçant dans les établissements de santé ;
- 1^{er} juin 2021 : versement aux agents exerçant dans un ESMS rattaché à un établissement de santé ;
- 1^{er} octobre 2021 : versement aux personnels soignants exerçant dans un ESMS autonome public.

Par exemple, les orthophonistes travaillant en CMPP rattachés à la FPH relèvent de la 3^{ème} vague MAIS le décret d'application de cet accord signé n'est pas paru, donc le versement n'est pas effectif mais il y aura bien effet rétroactif au 1^{er} octobre quand il sera versé.

Face à ces inégalités de traitement quant aux revalorisations salariales, il y a actuellement des revendications et des mouvements de grève pour que le CTI soit versé à tous les agents exerçant dans les ESMS de la 3^{ème} vague (car les psychologues, éducateurs spécialisés, assistants sociaux et agents administratifs en sont exclus) ; et un mouvement aussi pour tous les agents des ESMS dont les agents ne relèvent pas de la FPH (les CCN 51, 66, Croix Rouge...).

Concernant le **médico-social**, une Convention Nationale s'est réunie le 25 septembre dernier pour fédérer les actions régionales, notamment face aux transformations imposées aux CMPP, CAMSP et CMP avec les plateformes d'orientation et de coordination (POC, TND). (voir l'écrit d'Irène Larché)

Les Assises de la Santé Mentale et de la Psychiatrie, qui se sont tenues le 27 et 28 septembre, organisées par le Gouvernement, n'ont pas apporté grand réconfort à ce sujet...

Les réunions continuent et **une manifestation est organisée à Paris, devant le ministère de la Santé le 18 novembre**. Un communiqué de presse FOF a été rédigé, appelant à la mobilisation. (voir ci-après) Les étudiants sont également informés et sollicités. Tous les SR (Syndicats Régionaux) et tous les adhérents sont encouragés à

Commission Exercice Salarié

contacter leurs élus et politiques locaux (députés, sénateurs...) pour alerter sur cette situation. Le dossier du mois de juin 2021 sur les CMPP et le travail institutionnel peut être un support pour cela.

Continuons à nous mobiliser, à nous rencontrer et à œuvrer ensemble ! Pour que notre travail d'orthophoniste soit reconnu dans nos institutions, que nos rémunérations et nos missions nous encouragent à rester au sein des équipes médico-sociales et sanitaires, que nos tâches ne soient pas segmentées, qu'il n'y ait pas de délégation du salariat sur le libéral par manque de moyens, mais un souci commun de ce que soigner veut dire.

Vos propositions et idées sont les bienvenues à la Commission Exercice Salarié, car nous ne sommes pas de trop !

Convention Nationale – Défense du médico-social, de la psychiatrie, Accès aux soins pour tous.

Irène LARCHÉ, FOF-Bourgogne-Franche-Comté

Le week-end du 25 septembre 2021, j'étais à Paris, j'ai donc pu participer à cette Convention et y représenter la FOF. Nous sommes à la Bourse du Travail, dans la très belle salle Ambroise Croizat, lieu symbolique puisqu'Ambroise Croizat fut à l'initiative de la mise en place de la Sécurité Sociale en octobre 1945.



Une soixantaine de personnes sont présentes...

Les témoignages se succèdent, nombreux, parfois difficiles à suivre du fait d'un problème de sonorisation. Mais souvent sincères et poignants. Ils nous disent les fermetures de lits, le manque de personnel, l'impossibilité de travailler avec les consignes imposées par les ARS (plateformes, etc). Dans un centre hospitalier psychiatrique, l'accueil téléphonique est « confié » à un répondeur : « si vous voulez ..., tapez 1, si vous voulez..., tapez 2... » !

Commission Commission Exercice Salarié

Toutes ces interventions n'ont pas pour effet de remonter le moral, mais c'est la réalité. Et pouvoir partager nos quotidiens respectifs est essentiel.

La FOF est complimentée pour son texte sur le travail en institution : « texte très bien écrit et très argumenté » !

Il est décidé d'une grande manifestation avec rendez-vous au ministère de la santé le Jeudi 18 Novembre.

Communiqué de presse



Mobilisation nationale le 18 novembre pour défendre le médico-social, la psychiatrie et l'accès au soin pour tous

Depuis plusieurs années, la Fédération des Orthophonistes de France alerte sur la disparition progressive des orthophonistes des lieux de soin pluridisciplinaires, hospitaliers ou médico-sociaux, ce qui entraîne un défaut d'accès au soin pour les patients. Le conventionnement des établissements avec des orthophonistes libérales déjà submergées et épuisées ne peut se substituer à la **spécificité d'un travail institutionnel**.

Aujourd'hui, **les restructurations démantèlent le travail d'équipe** et restreignent les capacités de prise en charge des patients, causant le désarroi et la colère des professionnels. Des plateformes POC (Plateformes d'Orientation et de Coordination) sont imposées aux CMPP, CAMSP, CMP et limitent la population accueillie aux Troubles Neuro-Développementaux. Ces structures devraient alors orienter les enfants vers des professionnels en libéral, tel un centre de redistribution qui exécuterait des bilans et listerait les rééducations nécessaires. **Non, nous ne sommes pas des prestataires de bilan dans un grand marché de soin sur commande !**

La pandémie vient de nous rappeler la vulnérabilité de chaque individu en l'absence de lien social, et pourtant le gouvernement continue sa logique purement comptable et instrumentale de démantèlement des institutions et d'ubérisation de la santé.

La FOF, syndicat professionnel d'orthophonistes, dénonce :

- **les plateformes et leur traitement déshumanisé des patients** : réduction d'un enfant à un pourcentage d'invalidité et forfait de soin : bienvenue à la "children economy" ! Les patients sont triés plutôt que soignés ; le soin est morcelé entre divers professionnels libéraux sans liens entre eux et qui n'ont alors pas les moyens de faire un travail d'équipe de qualité ;
- la disparition programmée des orthophonistes des lieux de soin pluridisciplinaires (CMP, CMPP, CAMSP, IME...) ;
- **la perte de sens du travail des orthophonistes** : le soin ne se résume pas à des bilans ou à un saupoudrage de séances ;
- les vacances de postes en institution du fait de la **faible attractivité salariale** et des restructurations ;
- l'absence de revalorisation salariale en dépit des annonces du Ségur et de la mission Laforcade ;
- **la dégradation de la formation initiale** par une disparition des lieux de stages institutionnels ;
- l'inclusion scolaire : leurre qui ne tient pas compte de la souffrance psychique des enfants et du manque de moyens alloués à cette inclusion.

La FOF revendique :

- un **accès aux soins pour tous les enfants en souffrance** et la défense d'un projet de soins pour chacun, en acceptant une pluralité des approches thérapeutiques ;
- le **respect de la temporalité du patient et de sa singularité** = stop à la politique du chiffre !
- l'institution comme lieu de travail, de réflexion, d'analyse et de coordination des équipes pluridisciplinaires pour les patients et leur famille avec l'ensemble des partenaires (institutions, services sociaux et judiciaires, Éducation Nationale...) ;
- la rémunération des temps de réunion pour tous (salariés et libéraux) ;
- l'embauche de soignants au sein des institutions plutôt que des coordinateurs sur des plateformes ;
- une **revalorisation salariale** en adéquation avec le niveau de diplôme des orthophonistes (**Bac +5**).

Commission Exercice Salarié

**Ainsi, pour défendre le soin, l'accès au soin et soutenir
le travail des institutions,
la FOF appelle à la mobilisation, par la journée de grève du
jeudi 18 novembre 2021.**

**Venez manifester à Paris à 13h devant le Ministère des
Solidarités et de la Santé, 14 avenue Duquesne.**

Contact: Valérie BATAILLARD (06 86 65 24 78 / 03 88 35 90 52)